



M A I R I E
D E
NEUNG-SUR-BEUVRON
LOIR-ET-CHER
mairie@neung-sur-beuvron.fr
Tél : 02 54 83 63 38
Fax : 02 54 83 73 60

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2022, disponible sur le site internet de la ville.

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2022 a généré un excédent cumulé de fonctionnement de 598 283.86 €.

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à celles de 2021 passant de 1 018 749.86 € à 1 109 069.66 € soit + 90 319.80 €.

Sur l'année 2022, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 8,87 % par rapport à 2021, augmentation due en très grande partie à l'entretien des bâtiments, de la voirie, la reprise des festivités et la masse salariale suite à l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique.

Le chapitre 011 est en hausse d'environ 79 674 €. Augmentation sur l'eau et l'assainissement (4 366.99 €/2022, 2 801.80 €/2021) suite à une fuite d'eau au presbytère, sur l'énergie et l'électricité (44 952.36 €/2022, 36 037.07 €/2021) suite à la régularisation dans le cadre du contrat avec EDF, sur le carburant (7 920.29/2022, 5 188.74 €/2021 suite à l'augmentation du prix du carburant), sur les fournitures de petit équipement (12 321.43 €/2022, 7941.46 €/2021 suite à l'achat de fournitures électriques et fournitures pour travaux en régie du service technique), sur les fournitures de voirie (2 324.96 €/2022, 1756.76 €/2021 suite à acquisition de gravillons), sur les vêtements de travail (1 075.93 €/2022, 440.25 €/2021 suite à renouvellement), sur les contrats de maintenance (20 808.25 €/2022, 19 320.06 €/2021, suite au nouveau contrat de maintenance des toilettes publiques), fêtes et cérémonies (10 779.72 €/2022, 5 655.20 €/2021) suite à la reprise des festivités (conte pyrotechnique, fête de la musique et

frais de Sacem), sur les frais d'honoraires (4 804.82 €/2022, 2 883.16 €/2021) représentent les frais de vente sur terrains, frais de modification de division et frais d'huissier pour expulsion, sur concours divers (6 898.67 €/2022, 6 721.14 €/2021).

Diminution sur les frais de chauffage (12 917.29 €/2022, 17 346.48/2021), sur les autres fournitures non stockées (1 772.30€/2022, 2668.05 €/2021 suite à l'achat de terreau agricole réduit en 2022), sur les frais de réceptions (8 575.33/2022, 12 717.40 €/2021).

Le chapitre 012 est en hausse de 10 674.93 € du essentiellement à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 0.9% au 1^{er} janvier 2022 et de 2.65% au 1^{er} mai 2022 pour tenir compte de la hausse du Salaire Minimum de Croissance (SMIC) soit 3.55% pour l'année 2022 ainsi que l'augmentation de l'assurance du personnel.

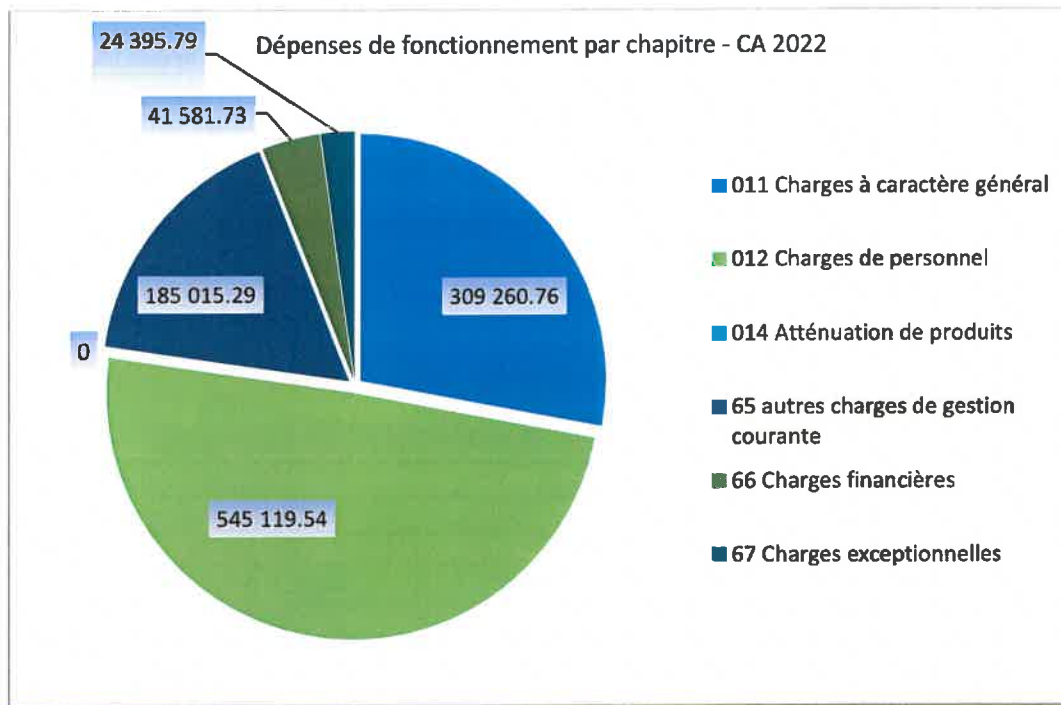
Le chapitre 65 est légèrement en baisse de 11 677.39 € (indemnités des élus inchangées, subventions aux Associations inchangées, augmentation des participations communales au budget du Sivos et augmentation de la participation de fonctionnement au Syndicat du Pays de Grande Sologne)

Le chapitre 66 (charges financières) est très logiquement en baisse compte tenu que la collectivité n'a pas réalisé de nouvel emprunt.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) est en baisse de 11 814.21 € € suite à la diminution de l'abondement du budget principal au budget annexe du camping.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

CHAPITRE	CA 2022
011 Charges à caractère général	309 260.76
012 Charges de personnel	545 119.54
014 Atténuation de produits	0.00
65 Autres charges de gestion courante	185 015.29
66 Charges financières	41 581.73
67 Charges exceptionnelles	24 395.79
TOTAL	1 109 069.66



RECETTES :

Les recettes de fonctionnement connaissent une augmentation au cours de l'année 2022 passant de 1 533 541.13 € à 1 652 756.06 € soit 119 214.93 €.

Le chapitre 013 enregistre une forte diminution d'environ 37 688.80 € essentiellement due au remboursement de congés de maladie ordinaire en sus d'un congé pour accident du travail en 2021.

Le chapitre 70 enregistre une augmentation d'environ 33 014.73 € due à l'augmentation de l'encaissement des concessions du cimetière, des remboursements de mise à disposition des agents sur le budget Sivos et de la hausse du remboursement des frais de personnel du camping.

Le chapitre 73 enregistre une hausse d'environ 140 347 € essentiellement due au versement des attributions de compensation par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (régularisation du dernier semestre 2021 versé en 2022), à une avance de fiscalité locale perçue en août 2022 ainsi que la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (taxe acquittée par le redevable de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui s'ajoute, au profit des communes, aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux perçus par l'Etat et le Département).

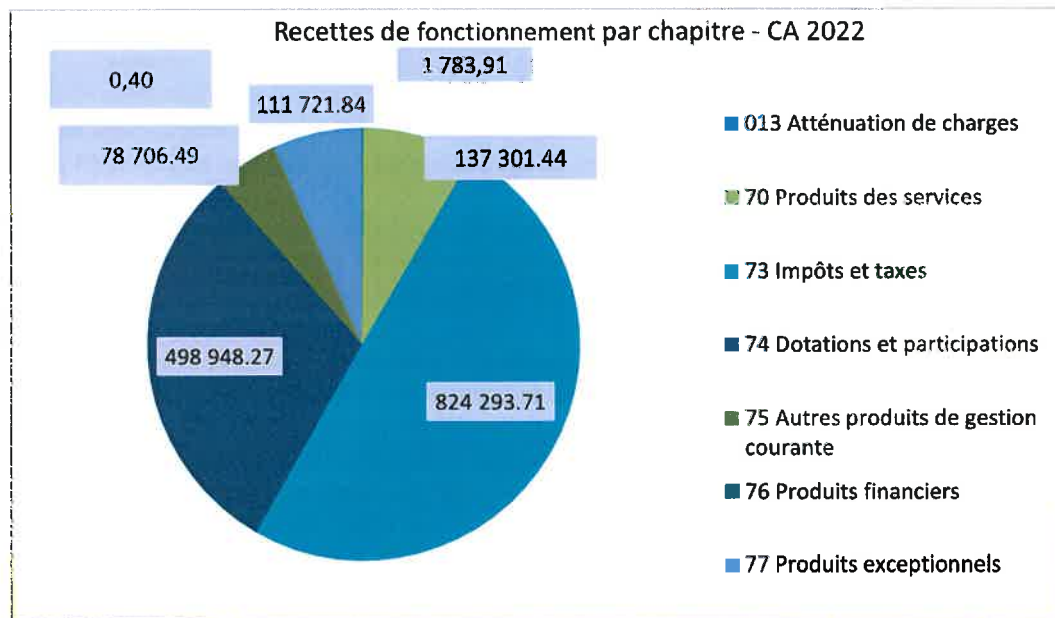
Le chapitre 74 présente une augmentation d'environ 29 496.63 € due aux participations du Département et notamment l'attribution de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour 28 200 €, la dotation de péréquation (31 799 €/2022, 29 486 €/2021) ainsi que la compensation de l'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (41 794 €/2022, 40 247 €/2021). Cependant, diminution de la dotation de solidarité rurale versée par l'Etat (168 384 €/2022, 185 223 €/2021).

Le chapitre 75 présente une légère hausse due essentiellement aux revenus des immeubles comprenant les locations des salles municipales et de la boutique éphémère ainsi qu'un changement d'imputation comptable demandé par le Service de Gestion Comptable concernant les autres produits de gestion courante (frais de chauffage décembre 2022).

Le chapitre 77 présente une diminution de 50 341.47 € essentiellement due aux produits de cessions des immobilisations (cession maison d'habitation 36 rue de Veillas, cession ancienne station-service rue Henri de Geoffre).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

CHAPITRE	CA 2022
013 – Atténuation de charges	1 783.91
70 – Produits des services	137 301.44
73 – Impôts et taxes	824 293.71
74 – Dotations et participations	498 948.27
75 – Autres produits de gestion courante	78 706.49
76 – Produits financiers	0.40
77 – Produits exceptionnels	111 721.84
TOTAL	1 652 756.06



➤ Section d'investissement :**DEPENSES :**

En 2022, les dépenses réelles d'investissement sont en baisse de 53 326.57 € dues à moins d'immobilisations corporelles réalisées pour les projets de la collectivité notamment sur l'acquisition de terrains et de terrains bâtis.

Le chapitre 20 est en légère hausse suite à des frais d'études pour les projets de la collectivité.

Le chapitre 21 présente une importante baisse due à moins d'acquisition de terrains (112 564.40 € /2021, 8 784.80 €/2022), l'acquisition d'un bien immobilier au 50 rue Henri de Geoffre (50 000 €), des travaux d'éclairage public à l'église (1370.40 €), une extension de réseau électrique rue du stade (2 800.32 €), travaux de renforcement des berges de la Tharonne (17 839.20 €) et aménagement d'une aire de jeux (11 922 €).

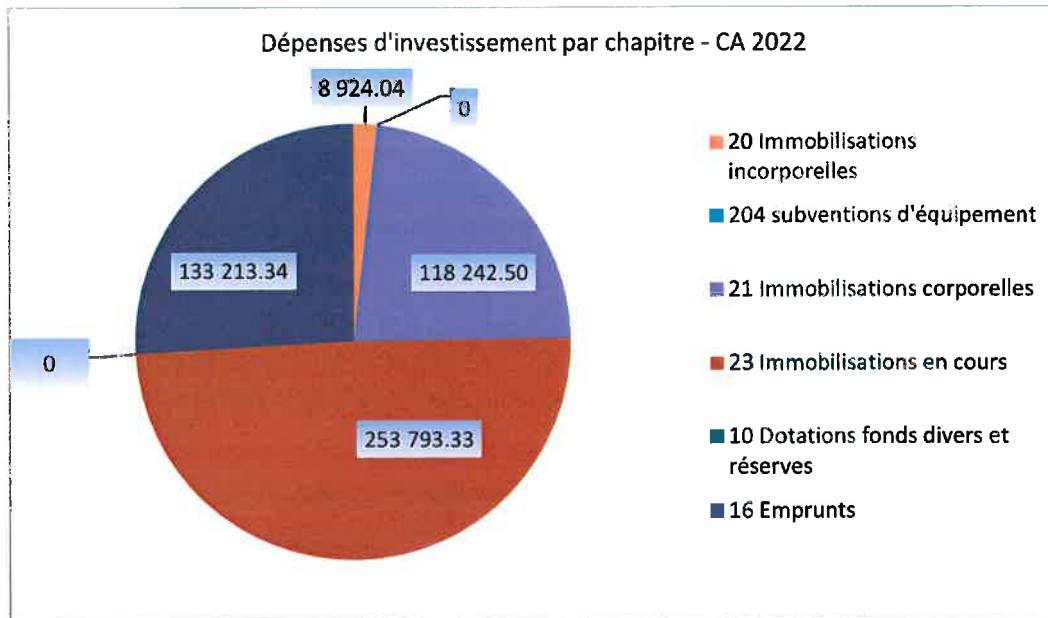
Le chapitre 23 est en hausse suite aux travaux d'aménagement paysager d'un espace naturel ouvert au public, la réhabilitation d'un point d'eau, le broyage forestier Chemin de Beaumont, l'abattage d'arbres morts en bordure du Beuvron et près de l'aire de jeux, à la seconde phase des travaux de rénovation extérieure de la mairie, aux travaux d'isolation thermique à l'école maternelle, à la rénovation de la classe des CM1-CM2. Travaux plus importants que les travaux réalisés à l'école maternelle (23 843.40 €) sur 2021 et la première phase des travaux de rénovation thermique de la mairie (54 952.64 €) effectués également sur 2021.

Le chapitre 10 n'est pas concerné sur l'exercice 2022.

Le chapitre 16 est en légère hausse due aux remboursements du capital des emprunts de la collectivité (128 328.45 € en 2021 et 132 033.34 € en 2022).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

CHAPITRE	CA 2022
20 – Immobilisations incorporelles	8 924.04
204 – Subventions d'équipement	0.00
21 – Immobilisations corporelles	118 242.50
23 – Immobilisations en cours	253 793.33
16 – Emprunts et dettes assimilées	133 213.34
10 – Dotation, fonds divers et réserves	0.00
TOTAL	514 173.21



RECETTES :

Sur 2022, les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 160 934.66 € dues essentiellement aux excédents de fonctionnement capitalisés (300 000 € en 2021 et 550 000 € en 2022). Les subventions perçues en 2022 s'élèvent à 58 128.02 € (112 218.80 € en 2021).

Le chapitre 10 est en hausse de 212 038.64 € due à une augmentation des excédents de fonctionnement capitalisés (300 000 €/2021, 550 000 €/2022). Diminution du FCTVA (70 161.32 €/2021 et 29 166.45 €/2022) calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

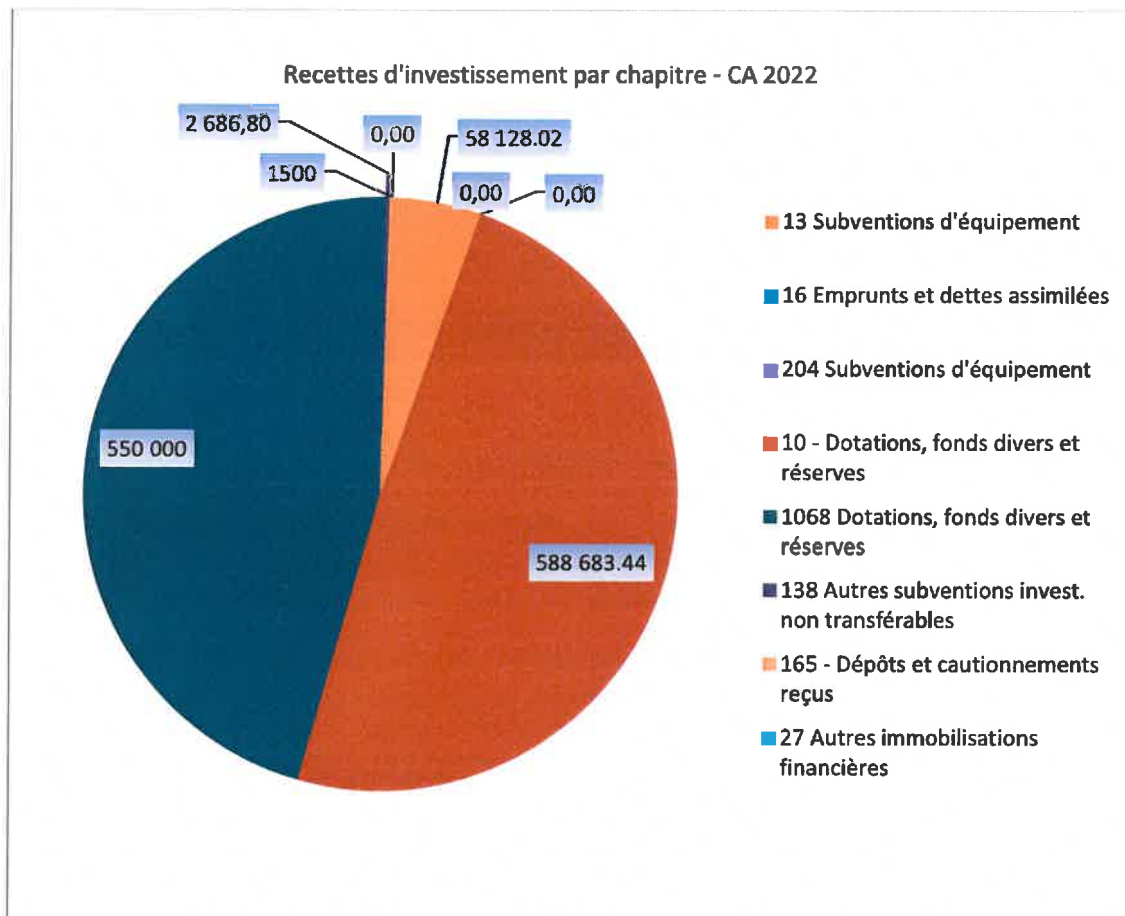
Le chapitre 13 est en baisse de 54 090.78 €. Dotation de Solidarité Rurale 2021 perçue en 2022 pour les travaux de rénovation thermique de la mairie (24 000 €), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour la réfection des berges de la Tharonne (7 812 €), second acompte de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 concernant la sécurisation et l'accessibilité aux écoles (25 125.68 €), subvention label école numérique (2 686.80 €) pour l'acquisition de matériel informatique aux écoles en 2021.

Le chapitre 1068 correspond aux excédents de fonctionnement capitalisés établis dans les affectations de résultats permettant une provision pour les investissements futurs.

Le chapitre 165 est en légère hausse de 300 € dû aux cautions des logements encaissées par la collectivité (1 200 € en 2021 et 1 500 € en 2022).

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

CHAPITRE	CA 2022
13 – Subventions d'investissement	58 128.02
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00
204 – Subventions d'équipement	0.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	588 683.44
1068 – Dotations, fonds divers et réserves	550 000.00
138 – Autres subventions investissement Non transférables	2 686.80
165- Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
27 – Autres immobilisations financières	0.00
TOTAL	650 998.26



BUDGET ANNEXE CAMPING

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2022 a généré un excédent cumulé de 24 069.91 €.

Les dépenses réelles ont diminué et s'élèvent à 33 048.03 € en 2022 (34 561.15 € en 2021).

Les recettes réelles sont en baisse en partie dues à la diminution de l'abondement du budget principal sur le budget annexe du camping. Le budget du camping a perçu une subvention du budget principal en section de fonctionnement s'élevant à 22 967 € (36 000 € en 2021).

➤ Section d'investissement :

Les dépenses d'équipement (chapitre 21) s'élèvent à 19 757.80 €, elles étaient quasiment identiques en 2021 (19 844.23 €). Le chapitre 20 ne comporte aucune dépense alors qu'une dépense de 12 450 € avait été réalisée en 2021 concernant l'étude de marché et de faisabilité du camping. A contrario, en 2022 l'acquisition de trois campétoiles a été réalisée pour 14 928 € et le remplacement d'un chauffe-eau pour 3714.50 €.

Les dépenses financières s'élèvent à 2229.44 € et concernent le remboursement du capital de l'emprunt.

Les recettes s'élèvent à 10 000.00 € en 2022 représentant l'excédent de fonctionnement capitalisé.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ Section de fonctionnement :

Les budgets eau et assainissement sont fusionnés depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sur cet exercice, un excédent de fonctionnement est généré pour 10 914.27 €. Les dépenses réelles d'exploitation ont augmenté et s'élèvent à 64 830.49 € (30 353.68 € en 2021). Elles représentent une régularisation de créance sur TVA collectée en 2019 et 2020.

Les recettes réelles ont diminué et sont passées de 115 301.56 € en 2022 à 124 447.81 € en 2021 suite à une diminution de la surtaxe semestrielle de l'eau perçue par le fermier.

➤ Section d'investissement :

En 2022, les dépenses d'équipement ont été de 54 503.11 € alors qu'en 2021 elles s'élevaient à 294 152.09 €. Les travaux de reconstruction de la nouvelle station d'épuration sont terminés. Des travaux d'installation de débitmètres de sectorisation sur le réseau d'eau potable s'élèvent à 7 029.58 € pour l'exercice 2022. Les dépenses de frais d'études patrimoniales s'élèvent à 11 807.00 € sur l'exercice 2022.

Cette année a dégagé un excédent de l'exercice de 304 812.34 € et un excédent cumulé de 61 637.39 €.

Les recettes sont de 338 403.41 € en 2022 dont 42 501.57 € provenant de la section d'exploitation alors qu'en 2021 elles étaient de 39 206.39 €.

Le solde du versement de la subvention d'équipement a été versé en 2022 pour un montant de 183 439.20 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afférent à l'investissement de la reconstruction de la station d'épuration. Le solde de subvention versé pour un montant de 41 899.20 € afférent à l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que la subvention pour mise en place des débitmètres de sectorisation pour un montant de 25 969.30 €.

